

ARTICLE DE LA BASE DE CONNAISSANCES

Définir une image d'arrière-plan pour une vignette



Clause d'exclusion de responsabilité

Aux fins du présent Avis de non-responsabilité :

- La **Société** (désignée par « la Société », « Nous » ou « Notre » dans le présent Avis de non-responsabilité) désigne Vitextra SIA, Matīsa iela 61-25, Rīga, LV-1009, Latvia.
- Le **Document** désigne l'article de la base de connaissances.
- **Vous** désigne la personne physique qui accède au Document, ou la société ou autre entité juridique pour le compte de laquelle cette personne accède au Document ou l'utilise, selon le cas.
- Le **Site web** désigne Vitextra, accessible à l'adresse <https://vitextra.com>

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le Document sont fournies à titre purement informatif et général.

La Société décline toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions dans le contenu du Document.

En aucun cas la Société ne pourra être tenue responsable de dommages spéciaux, directs, indirects, consécutifs ou accessoires, ni de quelque dommage que ce soit, que ce soit dans le cadre d'une action contractuelle, d'une action en négligence ou d'une autre action délictuelle, résultant de l'utilisation du contenu du Document ou en lien avec celle-ci. La Société se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier le contenu du Document à tout moment et sans préavis.

Avis de non-responsabilité relatif aux erreurs et omissions

Les informations fournies dans le Document sont destinées uniquement à une orientation générale sur des sujets d'intérêt. Par conséquent, des erreurs peuvent survenir, même si la Société prend toutes les précautions pour que le contenu du Document soit à jour et exact. En outre, compte tenu de l'évolution des lois, règles et réglementations, les informations contenues dans le Document peuvent comporter des retards, des omissions ou des inexactitudes.

La Société n'est responsable ni des erreurs ou omissions, ni des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations.

Avis de non-responsabilité relatif à l'usage équitable

La Société peut utiliser des contenus protégés par le droit d'auteur que le titulaire des droits n'a pas expressément autorisés. La Société met ces contenus à disposition à des fins de critique, de commentaire, de reportage d'actualité, d'enseignement, d'étude ou de recherche.

La Société estime que cela constitue un « usage équitable » (« fair use ») de ces contenus protégés par le droit d'auteur, au sens de la Section 107 de la loi américaine sur le droit d'auteur (United States Copyright Act).

Si Vous souhaitez utiliser des contenus protégés par le droit d'auteur issus du Document pour Vos propres besoins, au-delà de l'usage équitable, Vous devez obtenir l'autorisation du titulaire des droits d'auteur.

Avis de non-responsabilité « Utilisation à Vos propres risques »

Toutes les informations du Document sont fournies « en l'état », sans garantie d'exhaustivité, d'exactitude, d'actualité ni des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations, et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de performance, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier.

La Société ne sera responsable ni envers Vous ni envers quiconque de toute décision prise ou de toute action entreprise sur la base des informations fournies dans le Document, ni de tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Nous contacter

Si Vous avez des questions concernant le présent Avis de non-responsabilité, Vous pouvez Nous contacter par e-mail : support@vitextra.com.

Table des matières

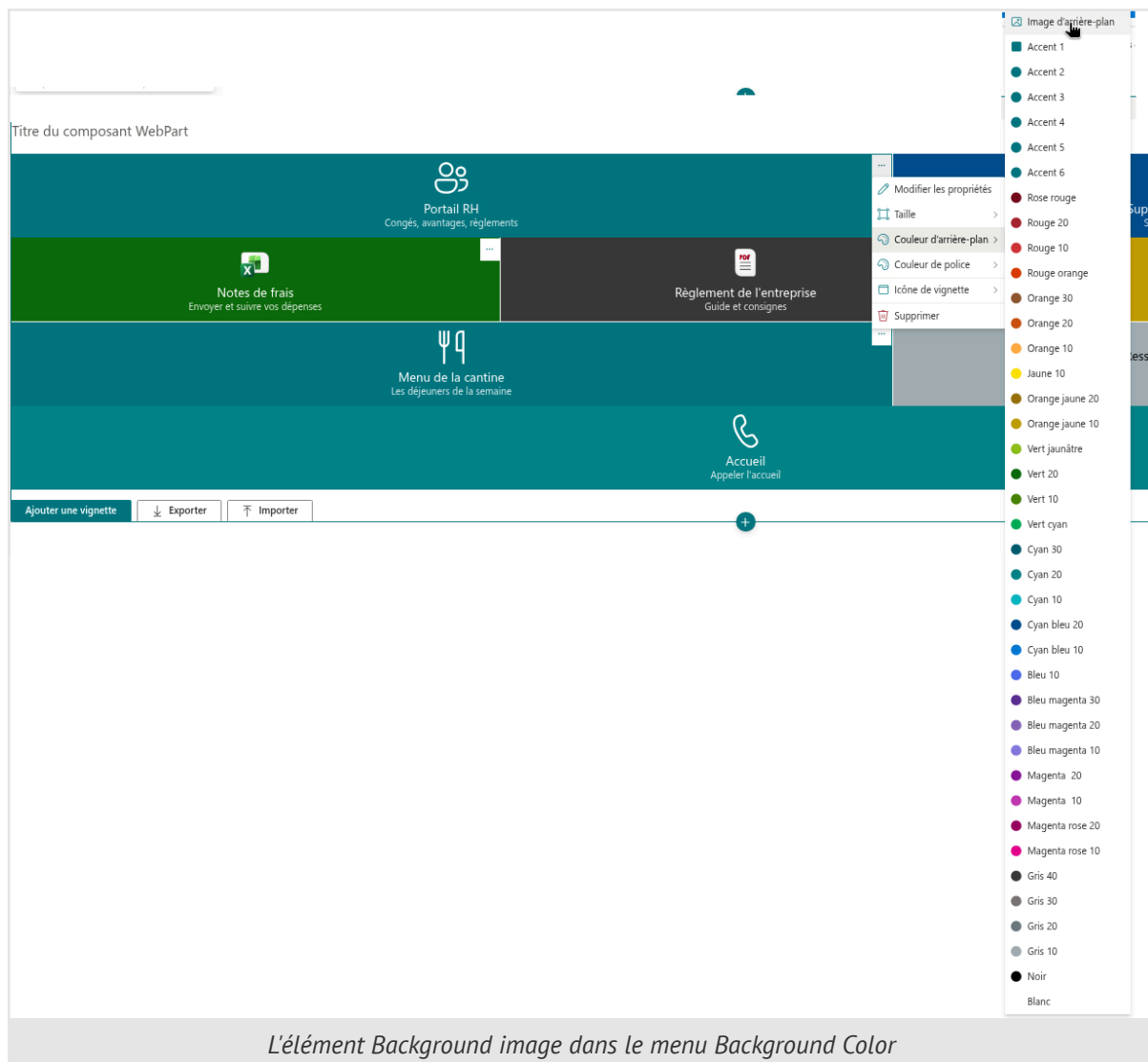
Introduction	4
Définir l'image	4
Affichage de l'image	5
La couleur sous-jacente	6
Garder le texte lisible	6
La miniature YouTube	7
Exigences relatives aux images	7
Supprimer l'image	7
Conditions	9

Introduction

Une vignette colorée avec une icône est claire et compacte ; une vignette avec une photographie est engageante. [Smart Tiles](#) permet à n'importe quelle vignette d'afficher une image d'arrière-plan à la place d'une couleur unie : une photo des bureaux pour *Visit us*, une photo de produit pour une page de lancement, une photo d'équipe pour le site d'un service. Cet article explique comment définir l'image, comment elle est affichée et comment garder la vignette lisible.

Définir l'image

- 1 Ouvrez la page en mode édition et cliquez sur le bouton ... de la vignette.
- 2 Pointez sur **Background Color** et choisissez **Background image**, le premier élément du sous-menu.
- 3 Dans la boîte de dialogue **Image**, saisissez ou collez l'adresse de l'image dans le champ **Image URL**, ou parcourez les bibliothèques du site et cliquez sur l'image.
- 4 Cliquez sur **Apply**.

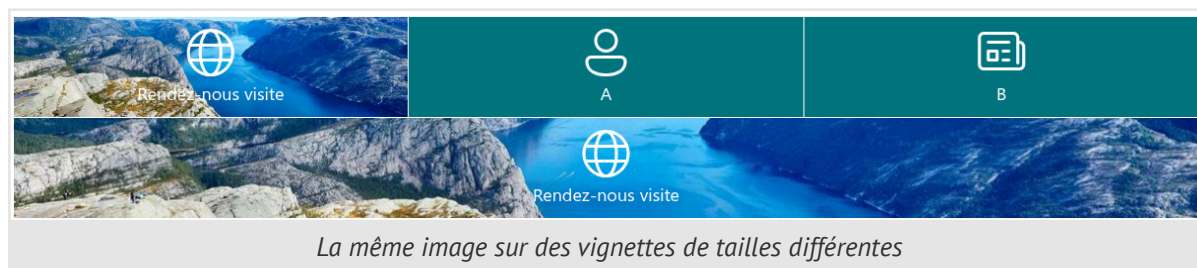


La boîte de dialogue **Image** est la même que celle utilisée pour les images d'icônes personnalisées : le champ **Image URL** accepte une adresse commençant par **https://** ou un chemin commençant par **/**, et la liste située en dessous permet de parcourir les **bibliothèques de documents** du site actuel, dossier par dossier, en affichant les images sous forme de miniatures. Cette boîte de dialogue est décrite en détail dans [KB10244. Utiliser une image personnalisée comme icône de vignette](#).

Affichage de l'image

L'image remplit toute la vignette : elle est mise à l'échelle de manière à la couvrir entièrement et elle est centrée ; tout ce qui dépasse est rogné sur les bords. La vignette conserve ses proportions : sa largeur est définie par la **Size** (Taille) de la vignette et sa hauteur par le contenu et l'**Internal Indent** (Retrait interne). La même image est donc recadrée différemment sur une vignette Small et sur une vignette Full Width.

L'icône, le titre et la description sont dessinés par-dessus l'image, dans la **Font Color** (Couleur de police) de la vignette.



La couleur sous-jacente

La couleur d'arrière-plan de la vignette ne disparaît pas lorsqu'une image est définie : elle est peinte sous l'image et reste visible pendant le chargement de l'image, à travers les zones transparentes d'un PNG, et si l'image ne peut pas du tout être chargée. Choisissez une couleur proche de la tonalité générale de l'image, afin qu'une vignette en cours de chargement ne s'affiche pas brièvement dans une couleur différente.

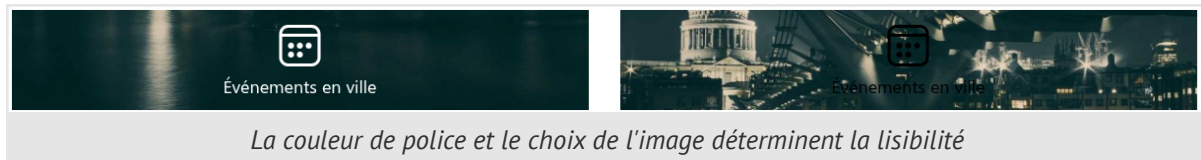
Remarque

Le choix d'une couleur dans le menu **Background Color** supprime l'image d'arrière-plan : l'arrière-plan d'une vignette est soit une image, soit une couleur, jamais les deux. La couleur qui était peinte sous l'image redevient l'arrière-plan visible.

Garder le texte lisible

Un texte placé sur une photographie n'est lisible que dans la mesure où le contraste avec celle-ci le permet. Quelques habitudes aident :

- choisissez des images avec une **zone calme** (ciel, mur, eau) à l'endroit où se trouvera le titre, ou recadrez l'image de façon à placer une telle zone au centre ;
- utilisez du **texte blanc** sur les images sombres et du **texte noir** sur les images claires, et définissez la **Font Color** en conséquence ;
- activez **Shadow** (Ombre) dans les paramètres du composant WebPart : l'ombre portée sous l'icône la détache d'un arrière-plan chargé ;
- envisagez de masquer le **titre** pour les vignettes d'image qui parlent d'elles-mêmes, et de placer le nom dans la **Description** à la place, afin qu'il apparaisse tout de même dans l'info-bulle.



La miniature YouTube

Lorsque le lien d'une vignette pointe vers une vidéo YouTube, le menu **Background Color** gagne un élément supplémentaire au-dessus de **Background image : Thumbnail** (Miniature). Il utilise l'image d'aperçu de la vidéo comme arrière-plan, sans enregistrer d'adresse d'image dans la vignette. Sur la page publiée, une vignette à miniature n'affiche que le bouton de lecture ; son titre et sa description restent dans l'info-bulle.

Exigences relatives aux images

- L'adresse doit utiliser **https://** ou être un chemin sur le locataire (tenant) actuel ; les visiteurs doivent disposer d'un accès en lecture à l'image.
- Gardez un fichier de taille raisonnable : une photographie de 1200 pixels sur son plus grand côté, enregistrée au format JPEG ou WebP, suffit pour une vignette Full Width et se charge rapidement sur chaque page où le volet est utilisé.
- Les images à arrière-plan transparent laissent apparaître la couleur de la vignette à travers les zones transparentes, ce qui peut servir à créer des designs de type filigrane.

Avertissement

Les images sont chargées par le navigateur du visiteur à partir de l'adresse indiquée dans la vignette. Stockez les images dans une bibliothèque que tous les visiteurs de la page peuvent lire ; **Site Assets** du même site est le choix habituel. Un visiteur sans accès ne voit que la couleur d'arrière-plan.

Supprimer l'image

Choisissez une couleur dans le menu **Background Color**, ou rouvrez **Background image** et cliquez sur **Remove image** dans la boîte de dialogue. La vignette retrouve sa couleur d'arrière-plan.

Conseil

Les couleurs disponibles pour les vignettes et leur police sont décrites dans KB10043. Couleurs des vignettes dans Smart Tiles.

Conditions

Bibliothèque de documents

Type spécial de liste qui stocke des fichiers, des dossiers et des informations les concernant. Comme une liste, une bibliothèque de documents peut contenir des vues personnelles ou partagées, des autorisations au niveau de l'élément, etc.